



Ville de Mèze

ARRÊTE MUNICIPAL
TRAVAUX RUE DE LA TUILERIE

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

VU, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25

VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

VU, la demande sollicitée par l'entreprise « COSTA RENOVATION », sise 4 impasse Nègre à Mèze, représentée par M. Thomas DA COSTA,

Considérant, qu'il est nécessaire, en raison des travaux concernant la création d'une terrasse tropézienne 13 rue de la Tuilerie, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement de cette opération et d'éviter tout risque d'accident.

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement est interdit et réservé aux véhicules du pétitionnaire, sur 2 places zone bleue rue Garibaldi, face à la rue de la Tuilerie, du mercredi 8 novembre 2023, 07h00 au vendredi 15 décembre 2023, 19h00, excepté le jeudi matin, jour de marché.

Article 2 : Le pétitionnaire est autorisé à stationner un camion rue du Collège, à l'angle du n° 13 rue de la Tuilerie, du mercredi 8 novembre au vendredi 15 décembre 2023, de 07h00 à 19h00.

Article 3 : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum par l'entreprise « COSTA RENOVATION », sise 4 impasse Nègre à Mèze, représentée par M. Thomas DA COSTA, pour permettre l'application de cette mesure.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.



Ville de Mèze

N° 568

Article 6 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 2 novembre 2023.

Le Maire

Thierry BAEZA.

